

# L'AVS dans les chiffres rouges: prochaines étapes

L'AVS a terminé l'année 2018 avec un important déficit. Les rentes payées ont dépassé d'un milliard de francs les cotisations encaissées. Avec le résultat négatif des placements de capitaux, l'exercice boucle avec une perte d'environ 2,2 milliards de francs. Un assainissement est donc urgent. Un premier pas dans cette direction est prévu dans la loi sur la réforme de la fiscalité et le financement de l'AVS (RFFA), sur laquelle nous voterons le 19 mai prochain. Mais cela ne suffira pas.

## Notre première assurance sociale est en danger

La première assurance sociale de Suisse est en danger. En 2018, pour la cinquième année consécutive, le résultat de répartition de l'AVS a terminé dans les chiffres rouges. Les recettes issues des cotisations salariales, mais aussi de la Confédération et de la TVA, n'ont pas suffi à compenser les dépenses liées au versement des rentes. Ces dépenses ont augmenté de quelque 10% en cinq ans, passant de 40 à 44 milliards de francs. Selon Compenswiss (le Fonds de compensation AVS/AI/APG), le déficit a atteint 1,04 milliard de francs en 2018.

Cette perte est comparable avec celle de l'exercice précédent, mais en 2017 le Fonds de compensation avait pu compter sur les intérêts tirés du placement de la fortune de l'AVS. En 2018, il n'a plus été possible d'enjoliver ainsi le résultat, la faiblesse des marchés faisant perdre plus de 1,2 milliard de francs. Le Fonds de l'AVS s'est trouvé fortement affaibli par des dépenses mensuelles de plus de 150 millions et par une performance sur placements négative de 4,22%. Tant les actions que les obligations en monnaies étrangères ont évolué de manière décevante. Au final, la perte totale pour 2018 monte à quelque 2,2 milliards de francs, soit environ 5% des dépenses de l'AVS.

Pour disposer de liquidités suffisantes, le Fonds de compensation se voit contraint de vendre

chaque mois des actifs pour une valeur d'environ 125 millions. Cette pression devrait provisoirement se relâcher si le financement supplémentaire prévu par la RFFA se concrétise. Indépendamment du sort de la RFFA, le Conseil fédéral prévoit de transmettre au Parlement, en août 2019, son Message pour la prochaine réforme de l'AVS.

## Un premier pas, qui devra être suivi par d'autres

L'augmentation massive des dépenses de l'AVS s'explique par le «papy boom» qui suit logiquement le «baby boom» de l'après-guerre. Aujourd'hui en Suisse, 1,6 million de femmes et d'hommes ont atteint ou dépassé l'âge de 65 ans. Selon les extrapolations statistiques, ils seront 2,4 millions en 2035. D'autres calculs montrent qu'en 2023, les dépenses de l'AVS atteindront déjà 49,4 milliards de francs, et 57 milliards en 2028.

Si elle est acceptée le 19 mai prochain, la loi sur la réforme de la fiscalité et le financement de l'AVS (RFFA) apportera un répit bienvenu. Les statuts fiscaux privilégiés réservés à des sociétés actives principalement à l'étranger seront supprimés, et les mêmes règles vaudront à l'avenir pour toutes les entreprises. Les mesures fiscales prévues entraîneront pour les pouvoirs publics, à court terme, une diminution de recettes estimée à 2 milliards de francs par année. A titre de «compensation», et afin

## Impressum


Editeur:  
Centre Patronal  
Rédacteur responsable:  
P.-G. Bieri

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case Postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 58 796 33 00  
info@centrepatalonal.ch

Kapellenstrasse 14  
3011 Bern  
T +41 58 796 99 09  
cpbern@centrepatalonal.ch

www.centrepatalonal.ch

Suite au verso



Le Centre Patronal propose d'adopter un nouveau modèle où le nombre des années de cotisations servirait de base de calcul.

de garantir les rentes, l'AVS obtiendra alors 2 milliards de francs supplémentaires par année. Cette aide urgente est nécessaire, mais elle ne suffira pas à long terme.

### Envisager des solutions modernes et durables

Parce qu'elle est la première assurance sociale de Suisse, l'AVS doit être durablement assainie. Fort de cette conviction, le Centre Patronal a lancé dans le débat politique une proposition originale, consistant à renoncer à la fixation d'un âge légal de la retraite et à adopter un nouveau modèle où le nombre des années de cotisations servirait de base de calcul. Cette solution présente des avantages incontestables. Elle est moderne puisqu'elle tient compte des nouvelles habitudes de travail, du remplacement progressif des travaux physiques pénibles par des activités plus intellectuelles, ainsi que de l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle. Un tel système se révèle en outre équitable pour tous les rentiers, en écartant l'éternelle pomme de discorde autour de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans.

Quel que soit le modèle retenu, les déficits actuels et les prévisions négatives pour ces prochaines années nous imposent de réussir la prochaine réforme de l'AVS. Il ne faut pas craindre de poser des questions gênantes, d'aborder sans tabou les problèmes démographiques actuels, et de trouver ainsi des solutions d'avenir.

**Markus Hugentobler**

Traduction: Pierre-Gabriel Bieri